

## LES GRANDS ÉQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2022

### 1/ Affectation par anticipation des résultats 2021

Le budget primitif 2022 intègre par anticipation les résultats de l'exercice 2021.

Aussi, le compte administratif prévisionnel 2021, présente à la clôture de la journée complémentaire, les résultats prévisionnels suivants (1), repris par anticipation au budget primitif 2022 (2) :

(1)

Section	Nature du résultat	Montant repris par anticipation
Fonctionnement	Excédent	2 583 247.46 €
Investissement	Excédent	27 103.71 €
Restes à réaliser 2021	Déficit	503 556.00 €

(2)

Articles comptables	Montant
<b>Section de fonctionnement</b>	
R002: Excédent antérieur de fonctionnement	2 106 795.17 €
<b>Section d'investissement</b>	
R001: Excédent antérieur d'investissement	27 103.71 €
1068: Excédent de fonctionnement capitalisé	476 452.29 €
<b>Le besoin de financement est couvert et l'autofinancement réalisé</b>	

### 2/ Présentation générale du budget 2022

**Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 15 579 127,98 €**

**La section d'investissement :**

Le total des recettes réelles (hors le résultat reporté N-1) s'élève à : 2 342 452,29 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 4 631 332,81 €

**La section de fonctionnement :**

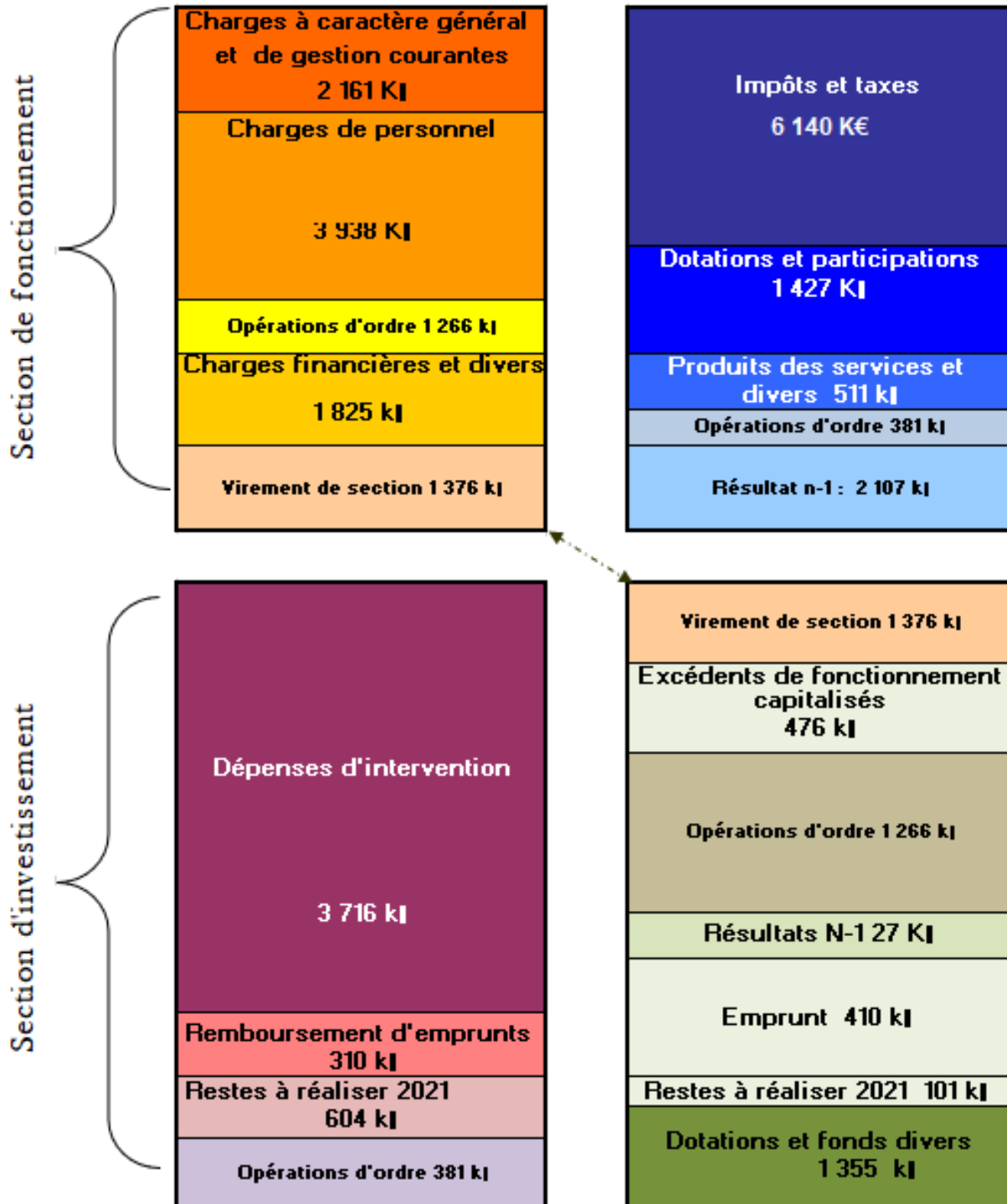
Le total des recettes réelles (hors le résultat reporté N-1) s'élève à : 8 079 000,00 €

Le total des dépenses réelles s'élève à : 7 924 018,36 €

Soit un autofinancement de : 154 981,64 €

Dépenses : 15,6 M€

Recettes : 15,6 M€



Le budget primitif fait apparaître un total de dépenses à prévoir pour 2022 de 10,5 M€ en fonctionnement et 5 M€ en investissement, soit un total de 15,5 M€. Ces dépenses ont été établies à partir des estimations chiffrées des orientations budgétaires.

## Section de fonctionnement

### 1/ Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation de 2 % par rapport au budget primitif 2021, représentant en montant de 167 k€. Elles comprennent notamment :

a) Les impôts et taxes : 6 140 000 €

Le produit issu de la fiscalité locale s'élève à 5,1 M€. S'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, son produit est transféré directement au territoire qui votera cette année le taux d'imposition de ce service.

Le produit issu des droits de mutation est estimé à 230 K€ pour 2022 et 65 K€ sont également inscrits au titre de la taxe sur l'électricité.

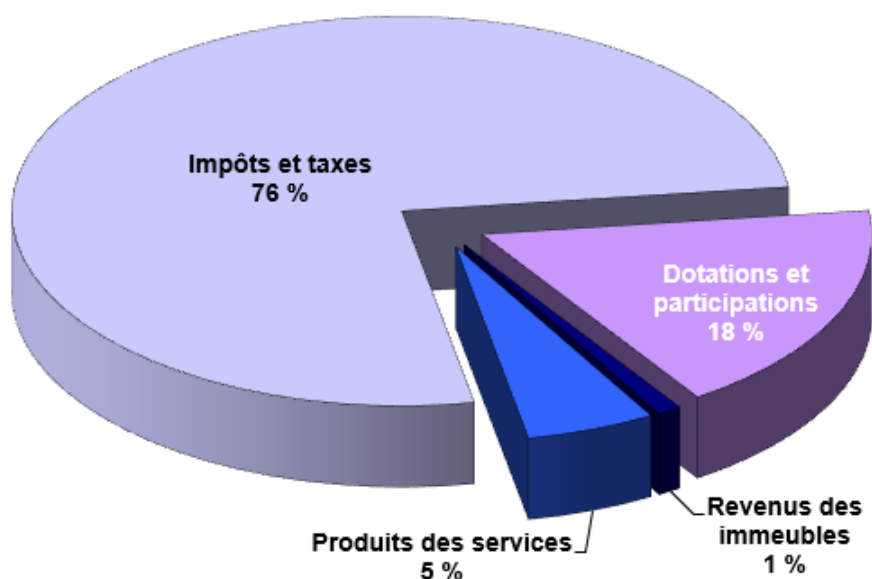
b) Les dotations et participations 1 427 500 €

Le montant des dotations et des participations est en stabilisation par rapport au BP 2021. Ce poste comprend principalement la dotation forfaitaire, dont le montant se stabilise à 961 k€ pour 2022. S'agissant de la Dotation Nationale de Péréquation, la ville devrait percevoir en 2021 un montant de 113 k€, soit une stabilisation par rapport à 2021.

c) Le produit des services communaux et du domaine 432 500 €

Pour 2022, le produit issu des redevances d'occupation du domaine public est estimé à 20 k€. L'essentiel des produits issus des services communaux correspond au secteur du périscolaire et de l'enseignement qui représente près de 87 % des recettes de ce chapitre (370 K€).

### Composition des recettes réelles de fonctionnement



REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20220407-20220407\_00

## 2/ Les dépenses de fonctionnement

Comme indiqué dans le débat d'orientations budgétaires, l'objectif de l'exercice 2022 est de garantir le financement d'un programme d'investissements pour poursuivre le développement de la Ville et répondre aux besoins de services publics des Ablonais.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 7 924 k€. Elles comprennent les charges à caractère général, avec notamment comme poste de dépenses :

- L'entretien de la voirie (136 K€)
- Le secteur de la petite enfance (119 K€)
- La vie locale (84 k€)
- L'entretien des terrains, élagage et l'entretien des aires de jeux (114 K€)
- L'enseignement du 1<sup>er</sup> degré (104 k€)
- La restauration scolaire (288 K€)

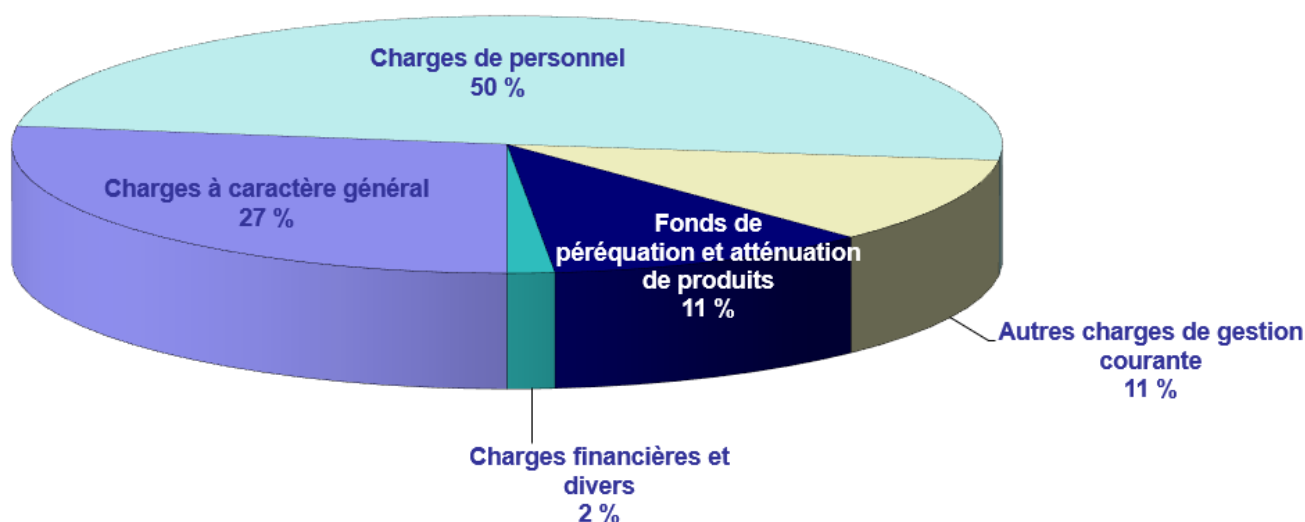
La masse salariale (3 937 990 €) connaît une légère hausse de 1,4 % par rapport au budget primitif 2021. La prévision budgétaire 2022 intègre :

- La hausse de plusieurs cotisations sociales et de retraite (IRCANTEC, CNRACL, Vieillesse).
- L'incidence du glissement vieillesse technicité (avancée des carrières).

S'agissant des intérêts de la dette, les inscriptions budgétaires sont stables par rapport à l'an passé, soit 100 k€ au budget 2022.

Enfin, la ville continue d'apporter son soutien aux différents partenaires du monde associatif, qui animent la vie locale. Le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 54 k€ au budget primitif 2022. La subvention au CCAS, quant à elle, s'établit à un montant de 20 K€.

### Composition des dépenses réelles de fonctionnement



### *L'autofinancement*

Le solde des recettes et des dépenses de fonctionnement permet de dégager un virement de crédit à la section d'investissement de 1 376 K€, représentant 17 % des dépenses réelles de fonctionnement.

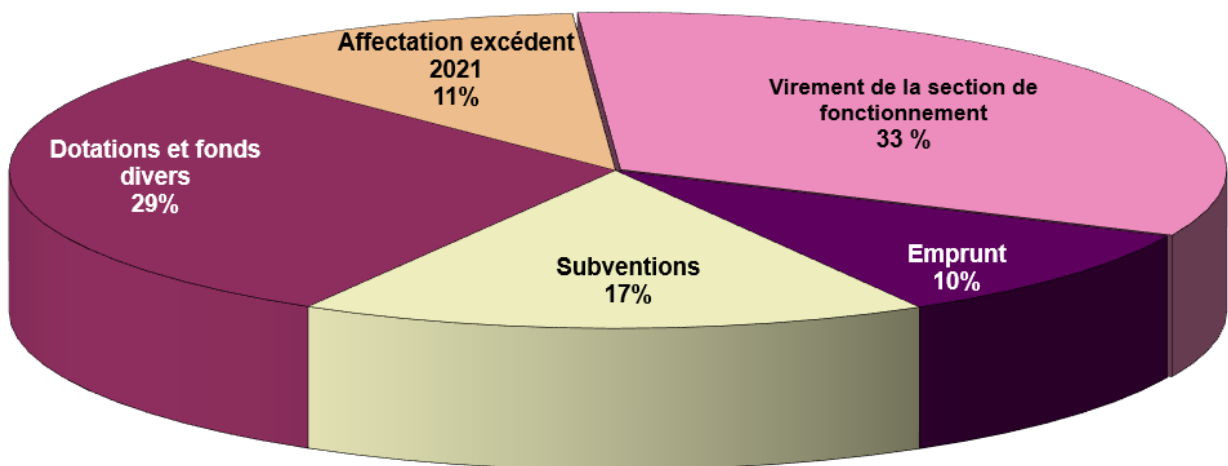
## Section d'investissement

### 1/ Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 2,3 M€ au budget primitif 2022. Elles comprennent notamment la taxe d'aménagement, le FCTVA, les subventions d'investissement et l'emprunt :

- Le FCTVA est calculé sur les dépenses d'équipement 2021 au taux de 15,761 % soit environ 440 K€.
- La taxe d'aménagement est estimée pour 2022 à 215 K€ au regard des déclarations de permis de construire.
- Les subventions d'investissement sont estimées, par respect des règles prudentielles, à 700 K€ pour 2022. Cette enveloppe budgétaire recouvre les notifications de subvention reçues dans le cadre de projets d'investissement réalisés sur 2020 et 2021.
- Enfin, une partie du besoin de financement de la section d'investissement est couvert par la réalisation de l'autofinancement (affectation à l'article 1068) pour un montant de 476 k€ ; et un équilibre par l'emprunt avec un montant de 410 k€.

### Composition des recettes réelles d'investissement



### 2/ Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 4 027 K€ (hors restes à réaliser 2021), avec :

- 3 717 K€ de dépenses d'équipement ;
- et 310 K€ au titre du remboursement du capital de la dette.

Les dépenses d'équipement représentent près de 639 € par habitant et sont principalement affectées à :

Domaines d'activité	Opérations	Montant
Enseignement 1 <sup>er</sup> degré et restauration scolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>ème</sup> phase de réfection de la toiture de l'école Curie.</li> <li>- Acquisition de matériel pour la restauration scolaire</li> <li>- Réfection de cours d'école.</li> <li>- Equipement en RJ45 des salles de classes des élémentaires</li> </ul>	627 k€
Bâtiments communaux – administration générale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition informatique et logiciel</li> <li>- Travaux de sécurisation des bâtiments communaux.</li> <li>- Acquisitions de vélos pour la police municipale</li> <li>- Création d'un nouvel ossuaire</li> <li>- Refonte du site Internet</li> <li>- Réfection de la toiture de l'hôtel de ville</li> </ul>	491 k€
Aménagement urbain, espaces verts et voirie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renouvellement de mobiliers urbains, de panneaux de signalisation et de panneaux de ville.</li> <li>- Diverses opérations d'aménagement de voirie et d'espaces verts.</li> <li>- Création d'un jardin partagé</li> <li>- Travaux de mise aux normes PMR</li> <li>- Acquisition de véhicules.</li> <li>- Travaux d'éclairage public.</li> <li>- Réfection de la rue Edouard Juvigny et Saint Georges</li> </ul>	1 740 k€
Culture et vie locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation thermique de l'ECAP avec notamment le remplacement des menuiseries extérieures.</li> <li>- Travaux de reprise des fixations de la passerelle technique de la salle de spectacle</li> <li>- Renouvellement de mobiliers détériorés.</li> </ul>	201 k€
Jeunesse et sport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisitions d'équipements et de matériels pédagogiques.</li> <li>- Remplacement de la chaudière, reprise aux normes de l'électricité et ravalement du gymnase Pierre Pouget</li> <li>- Réfection de la clôture du complexe sportif côté rue Brossolette</li> </ul>	629 k€
Petite enfance et famille	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de matériels pédagogiques.</li> <li>- Remplacement des menuiseries portes-fenêtres dans la salle d'activité et l'entrée</li> <li>- Réfection de la salle de repos</li> <li>- Changement de la structure de jeux du jardin du multiaccueil</li> </ul>	29 k€
<b>TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>		<b>3 717 k€</b>

## **Etat de la dette**

Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette s'élevait à 3,1 M€, représentant 544 € par habitant contre 825 € en moyenne pour une commune de la même strate (source : DGCL/2019).

Compte tenu des évolutions des tableaux d'amortissement de la dette, il est prévu une enveloppe de 100 k€ au titre des intérêts de la dette, et 310 k€ au titre du remboursement du capital de la dette, portant ainsi l'annuité total 2022 à 410 k€. L'annuité de la dette, représente 70 € par habitant contre 104 € en moyenne pour une commune de la même strate (source : DGCL/2019).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, 99,9 % de la dette est indexée à un taux fixe contre 0,1 % à un taux variable (sur euribor 12 mois). 13 emprunts sont actuellement souscrits.

Sur l'exercice 2022, la commune devrait avoir besoin de recourir à l'emprunt « longue durée » pour financer une partie de ses investissements structurants. L'emprunt joue donc un rôle de variable d'ajustement dans l'équilibre du budget. Son montant s'établit à 410 k€.

Il convient de souligner toutefois que la commune s'est parallèlement désendettée de 1,7 M€ entre 2014 et 2020. Le nouveau recours à l'emprunt n'aggraverait donc pas le poids de la dette communale. La commune poursuivra donc ses efforts afin de conserver une dette saine et à un coût réduit, grâce à des conditions sur le marché financier, encore favorable.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/04/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-094-219400017-20220407-20220407\_00